

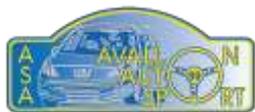
45^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS

28 FÉVRIER ET 1 MARS 2025



ACCREDITATION "PRESSE"

- 1. Tout détenteur d'une accréditation presse FIA ou FFSA a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande (avant le 22 février 2025).
- 2. Toute autre demande devra être accompagnée d'une lettre justificative de la part de la rédaction en chef ou de la direction du média (tamponnée par celle-ci).
- 3. Les journalistes "free-lance" devront prouver qu'ils travaillent véritablement dans le cadre de cette compétition (coupures de presses ou justificatifs).
- 4. La signature de ce formulaire implique que le demandeur est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accidents couvrant son activité durant le 45^{ème} Rallye du Pays Avallonnais. De ce fait, il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.
- 5. L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison. Les demandes parvenues après le 22 février 2025 ne seront pas prises en considération.
- 6. Seule la personne accréditée pourra retirer son accréditation à **la buvette du Parc Fermé**, à Avallon le samedi 1 mars de 7h00 à 10h00 auprès de Sandrine Diot.
- 7. Ces conditions font partie intégrante de la demande d'accréditation. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération.
- 8. **Le port de la chasuble verte siglée "MEDIA" et du badge "PRESSE" de l'épreuve sont obligatoires** pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment dans les épreuves spéciales. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet. Toute personne ne portant pas cette chasuble de manière bien visible se verra expulser hors des zones mentionnées. **Une chasuble MEDIA vous permettant de vous reconnaître vous sera remise en l'échange d'une caution de 50€ qui vous sera remis à tout moment en échange de la chasuble.**
Tout autre détenteur d'une chasuble MEDIA et du badge PRESSE ne sera considéré par les officiels et commissaires comme une personne accréditée
- 9. L'organisateur demande au titulaire de l'accréditation presse de lui faire **parvenir après l'épreuve les articles, les photos ou les films produits lors du Rallye**, ceci dans l'unique but d'une communication interne à l'organisation.



45^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS

23 FÉVRIER ET 1 MARS 2025



FORMULAIRE D'ACCREDITATION

Avant toute demande, merci de prendre connaissance du document « conditions d'accréditation » - Toute demande incomplète ou illisible sera refusée.

NOM DU MEDIA :

TITRE :

NOM : PRENOM :

TEL PORT :MAIL :

FONCTION :

DESIGNATION :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1- PRESSE NATIONALE / REGIONALE | 5- SITE INTERNET D'INFORMATION |
| 2- PRESSE SPECIALISEE | 6- ATTACHE DE PRESSE |
| 3- TELEVISION / RADIO | 7- VIDEO |
| 4- AGENCE PHOTO | 8- TEAM |

PERSONNE A ACCREDITER :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

TEL PORT :MAIL :

FONCTION :

N° LICENCE MEDIA NATIONALE :

N° INSCRIPTION AU REGISTRE DE COMMERCE :

N° SIRET :

Je déclare être détenteur :

- Carte de presse n°.....
- Laissez Passer Média FFSA n°.....
- Lettre accréditive
- Assurance Responsabilité Civile Professionnelle relativement à toute activité de suivi médiatique durant une épreuve de sport automobile (obligation de présenter l'attestation correspondante)

MENTIONS OBLIGATOIRES :

- Je m'engage personnellement par la présente à respecter les consignes de sécurité en vigueur sur l'épreuve.
- Je suis informé du caractère nominatif de ma demande et de l'interdiction de céder mon badge et/ou chasuble à un tiers.

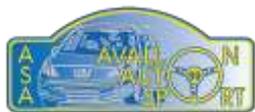
DATE : LIEU :

SIGNATURE

Document à renvoyer à Vincent VOIRIN vincent.avallonautosport@gmail.com avant le 22-02-2025

Réserver à l'organisation :

Chasuble caution Chasuble OK Numéro Chasuble :



45^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS

28 FÉVRIER ET 1 MARS 2025



DECHARGE DE RESPONSABILITE

Dans le cadre du Rallye du Pays Avallonnais, l'ASA Avallon Auto Sport tient à préciser que : « seuls les médias possédant le badge FFSA 2025 (donc une licence avec assurance) ou la carte de presse nationale et représentants un média spécifiquement accrédité pour couvrir l'événement peuvent bénéficier de la couverture assurance prise, pour l'ensemble de l'épreuve, par l'organisateur. » Si vous n'êtes pas couvert par la présentation du badge médias 2025 FFSA ou de la carte de presse nationale des journalistes professionnels, l'ASA Avallon Auto Sport vous demande de lire très attentivement ce document qui est à remplir dans son intégralité, signé et daté. Il vous est également précisé que les consignes de sécurité imposent des zones spécifiques réservées au public. En dehors de ces zones, il est strictement interdit (même aux professionnels qui sont accrédités) de filmer ou de photographier dans des endroits balisés et signalés comme interdits. Les contrevenants seront immédiatement exclus des spéciales et se verront retirer les chasubles.

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Média représenté :

Tél portable :

Adresse Mail :

Décharge de toutes responsabilités les organisateurs du 45^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais en cas d'accident dont je pourrais être victime ou occasionné par moi-même.

Fait à le

Signature de l'intéressé :

IMPORTANT La signature de ce formulaire indique que le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accident couvrant son activité. Une copie devra être jointe avec la demande d'accréditation. L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner les raisons. Toute demande incomplète sera refusée.